

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL DE SYCLEA

Arrondissement
De LA ROCHE SUR YON

SÉANCE DU 6 OCTOBRE 2026

N° OM06102602

CM/CM

L'an deux mille vingt-six, le six du mois d'octobre à 18H30, à la salle du Petit Lundi à Saint-Prouant, le comité syndical de Syclea, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Yannick SOULARD, Président.

Date de convocation : 30/09/2026

Nombre de Conseillers Syndicaux : 23

Nombre de présents : 18

Nombre de votants : 19

Nombre de oui : 19

PRESENTS : Lionel GAZEAU, Alain SCHMUTZ, Franck JAUD, Florian PELATAN, Annie TETARD, Pascal COUSIN, Pascal BECOT, Laurent GUILLOTON, Stéphane TURPEAU, Sylvie MARIOT, Nicolas JAUNET, Maud LEMASLE, Jeannick DEBORDE, Alain PERAUDEAU, Hélène MADORRA, Valérie TONARELLI, Yannick SOULARD et Daniel PUAUD formant la majorité des membres en exercice

EXCUSES : Jean-Claude MARCHAND (procuration à Lionel GAZEAU), Frédéric PORTRAIT, Catherine CORNU, Jean-Pierre RATOUIT, Philippe RIPAUD.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Comité Syndical a nommé Monsieur Lionel GAZEAU pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

OBJET : PRISE D'ACTE DU RAPPORT ANNUEL 2025 DE TRIVALIS SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

Le Président expose :

Syclea adhère à Trivalis pour l'exercice de la compétence traitement des déchets ménagers et assimilés. Trivalis a transmis son rapport annuel 2025 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés.

Ce rapport présente notamment l'activité du syndicat départemental, les équipements exploités, les actions conduites, les tonnages traités, les performances de valorisation ainsi que les données financières de l'exercice 2025.

Pour l'exercice 2025, le rapport fait notamment état de 469 593 tonnes de déchets prises en charge en Vendée, d'un ratio de 566 kg par habitant, de 98 023 tonnes d'ordures ménagères résiduelles et d'un taux global de valorisation de 80 %.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2224-13, L. 2224-17-1, D. 2224-1 et suivants, L. 5211-1 et L. 5711-1 ;

Vu les statuts de Syclea ;

Vu les statuts de Trivalis ;

Vu le rapport annuel 2025 de Trivalis sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés, annexé à la présente délibération ;

Considérant que Syclea est adhérent à Trivalis pour l'exercice de la compétence traitement des déchets ménagers et assimilés ;

Considérant l'intérêt d'assurer l'information du comité syndical sur l'activité, les données financières du syndicat de traitement ;

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide à la majorité des voix exprimées (19 pour, 0 contre, 0 abstention),

- **de prendre acte de la présentation du rapport annuel 2025 de Trivalis sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés, annexé à la présente délibération.**
- **de préciser que cette prise d'acte n'emporte ni approbation des comptes de Trivalis ni nouvelle décision financière pour Sycléa.**
- **d'autoriser le Président, ou son représentant, à accomplir les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

Fait et délibéré à Saint-Prouant, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour extrait conforme,

Le Président,

Yannick SOULARD



Yannick Soulard
Président de SYCLEA
9 oct. 2026

Le Secrétaire de séance

Lionel GAZEAU

Lionel Gazeau
SYCLEA - 1er Vice-Président
8 oct. 2026